

RÈGLEMENT

Concours de photo #NanterredePrestige

[Article 1 : Objet et présentation du concours](#)

UNLI Nanterre, dont les bureaux sont situés au 71 rue Henri Barbusse à Nanterre, représenté par son Président, Alexandre GUILLEMAUD, organise un concours de photographie gratuit, accessible sur les réseaux sociaux et intitulé **#NanterredePrestige**, dont le principe repose sur l'appel à la contribution de photographies prises par des utilisateurs des réseaux sociaux.

Le concours se déroulera du 4 août au 12 septembre 2018 (inclus), dates et heures françaises de connexion faisant foi.

Ce concours de photographie qui a pour objectif de mettre en avant son territoire d'implantation : la ville de Nanterre. Ouvert à tous, **#NanterredePrestige** propose de poser un regard neuf et personnel sur notre ville. Il s'agit de proposer une vision inédite, poétique, surréaliste, décalée, espiègle, etc. de Nanterre, un point de vue positif et différent sur ses quartiers, ses habitants, ses paysages, etc. Tous les regards sont les bienvenus.

Seule contrainte : que la photographie soit prise sur le territoire de Nanterre (l'adresse de la prise de vue est obligatoire).

[Article 2 : Conditions de participation, obligations et modalités](#)

Le concours est gratuit et ouvert à toute personne sans limite d'âge.

Les photographies proposées doivent respecter le thème et la philosophie du concours.

Elles doivent impérativement avoir été prises à Nanterre (*adresse à mettre impérativement en légende*) au cours des 3 dernières années (à compter du 1er juillet 2018).

Association agréée de défense des consommateurs

Bureaux : 71 rue Henri Barbusse - 92000 NANTERRE

Siège social : 3 rue Jean Moulin - 92000 NANTERRE

Tél. : 01 71 01 88 91 - Port. : 06 26 29 56 68 - contact@unli-nanterre.fr - www.unli-nanterre.fr

Les photographies doivent être en couleur.

Seules les photos répondant aux exigences du règlement seront prises en compte.

Une modération a posteriori sera établie pour contrôler les photographies. Seront éliminées d'office les photographies :

- contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs
- contraires aux conditions du concours telles que décrites dans le présent règlement
- présentant un caractère diffamatoire, injurieux, obscène, incitant à la violence, au racisme, à la xénophobie, à la discrimination, à la propagande politique ou religieuse
- contraires à l'interdiction de publicité en faveur des boissons alcoolisées ou du tabac
- entrant en conflit avec le droit des tiers (droit d'auteur, droit à l'image, droit des marques, etc)
- contraires aux conditions d'utilisation des réseaux sociaux

Article 3 : Déroulement du concours

Le jury est souverain et ses décisions seront sans appel. Aucune contestation du résultat du concours ne sera recevable.

Le jury pourra apporter toutes modifications au résultat de la délibération et notamment dans le cas où les photographies ne seraient pas libres de droits, etc.

Article 4 : Acceptation du règlement et des conditions de participation

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière sans réserve du présent règlement et de ses annexes ou additifs, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Par l'acceptation du présent règlement, chaque participant au concours photo autorise gracieusement UNLI Nanterre à utiliser la photographie publiée sur tous ses supports de communication, ainsi que leur nom, prénom et/ou pseudonyme.

Cette autorisation est valable pour une durée de 15 ans et pour le monde entier.

En participant au concours, chaque participant garantit être l'auteur unique de sa photographie. Il garantit avoir tous les droits et autorisations nécessaires pour diffuser et exploiter sa photographie, et que seule sa responsabilité est engagée en cas de réclamation et/ou de condamnation.

Il garantit qu'il ne soumet pas une photographie portant atteinte aux droits de la propriété intellectuelle ni au droit des tiers (droit d'auteur, droit des marques, droit à l'image, etc).

Association agréée de défense des consommateurs

Bureaux : 71 rue Henri Barbusse - 92000 NANTERRE

Siège social : 3 rue Jean Moulin - 92000 NANTERRE

Tél. : 01 71 01 88 91 - Port. : 06 26 29 56 68 - contact@unli-nanterre.fr - www.unli-nanterre.fr

Union Nationale des Locataires Indépendants de Nanterre

Si des personnes sont photographiées, le participant doit avoir recueilli leur consentement exprès (s'il s'agit de personnes mineures, le participant doit avoir obtenu un accord préalable des représentants légaux de l'enfant). La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée à ce titre.

Le participant s'engage à ne pas usurper l'identité d'un tiers. Il s'engage à ce que sa photographie ne comporte pas de virus ou autre fichier dangereux et nocif. Il s'engage à ce que sa photographie ne porte pas atteinte au droit à la vie privée, qu'elle ne revêt pas de caractère diffamatoire, injurieux, obscène, incitant à la violence, au racisme, à la xénophobie, à la discrimination, à la propagande politique ou religieuse. Il s'engage à ne pas exploiter la photographie à des fins commerciales pendant le concours et pendant les 3 mois qui suivront. Il s'engage à ce qu'aucun droit afférent à la photographie n'ait été cédé à un tiers. Par ailleurs, le participant conserve le droit d'exploiter librement sa photographie.

Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entraînera sa disqualification.

Les lauréats acceptent la libre utilisation de leur photo et de leur nom (ou pseudonyme) à des fins publicitaires ou promotionnelles, et ce, sans que cela leur confère un droit à de quelconques avantages et ce sans limitation d'espace ou de temps.

UNLI Nanterre se réserve le droit de modifier le règlement du concours, suspendre, interrompre, reporter, annuler ou proroger le concours si les circonstances le nécessitent, et après en avoir dûment informé les participants, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Conformément à la loi n°78/17 informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les Lauréats disposent d'un droit d'opposition, à ce que les données les concernant fassent l'objet d'un traitement. Cependant, si un Lauréat exerçait son droit d'opposition, sa participation serait annulée automatiquement, car ses données personnelles sont nécessaires pour la gestion des participations.

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique & Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant.

Toute contestation doit être formulée par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

UNLI Nanterre
Concours photo
71 rue Henri Barbusse
92000 NANTERRE

Association agréée de défense des consommateurs

Bureaux : 71 rue Henri Barbusse - 92000 NANTERRE

Siège social : 3 rue Jean Moulin - 92000 NANTERRE

Tél. : 01 71 01 88 91 - Port. : 06 26 29 56 68 - contact@unli-nanterre.fr - www.unli-nanterre.fr